



**Compte-rendu de l'Assemblée Générale de SELIDAIRE
du Vendredi 20 janvier 2012**

En présence de M. LAURENCY Conseiller Général et de M. BOURGEOIS Maire de Varangéville, Michel JACQUET Président de l'association SELIDAIRE a présenté devant les adhérents le compte-rendu des activités de l'année 2011. Il a rappelé en particulier les différentes campagnes d'information et de sensibilisation des propriétaires de maisons situées à l'aplomb de la nouvelle exploitation minière et dans l'entourage immédiat de celle-ci.

L'association SELIDAIRE compte désormais 146 adhérents répartis sur les territoires des communes de Varangéville et Saint Nicolas de Port. La principale action aujourd'hui engagée, est la demande de l'application d'un article du code minier qui oblige l'exploitant minier qui vient à créer des galeries sous des maisons d'habitation ou dans le voisinage, à déposer une caution financière qui serait débloquée en cas de dommages sur les maisons concernées.

Une première rencontre entre l'association, son avocat Maître Gasse et les avocats de l'exploitant CSME, a eu lieu le 12 janvier. Un prochain rendez-vous est fixé en mars 2012. L'exploitant doit à cette occasion faire des propositions concrètes sur le principe de cautionnement ainsi que sur la rédaction d'une possible convention entre SELIDAIRE et la Compagnie des Salins du Midi et Salines de l'Est qui fixerait les conditions et obligations d'intervention de l'exploitant en cas de dommages.

Le rapport moral des activités de l'association pour l'année 2011 est ensuite soumis au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée des adhérents donne quitus au président de SELIDAIRE pour l'ensemble des actions aujourd'hui engagées.

Conformément à l'ordre du jour, l'assemblée doit être informé de la situation financière de l'association et donner ou non quitus sur les comptes présentés.

Le trésorier de SELIDAIRE Jean-François Gauvain, ainsi que les vérificateurs Isabelle Heckinger et Gérard Kuntz ont présenté aux adhérents les comptes de l'association.

Un vote est ensuite organisé par le président.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée des adhérents donne quitus au trésorier de SELIDAIRE.

Le président a ensuite informé les adhérents que le bureau de l'association ne souhaitait pas modifier le montant de l'adhésion pour 2012.

Cette proposition de maintien du montant de l'adhésion à la somme de 15 euros pour 2012 a été soumise au vote de l'assemblée par le président.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le montant de la cotisation 2012 à 15 euros est adopté.

Le président de l'association a ensuite donné des informations sur les futurs engagements de SELDAIRE pour les années futures.

Il a précisé que les actions de l'association ne se limiteraient pas au périmètre aujourd'hui défini par la nouvelle exploitation mais que l'association participerait également aux différentes réflexions aujourd'hui engagées sur le devenir de l'ancienne exploitation minière dont les galeries concernent principalement la partie haute de Varangéville au nord du canal de la Marne au Rhin.

La parole a ensuite été donnée à l'assemblée.

Les adhérents ont posé de nombreuses questions sur les actions futures de l'association. Ils ont en particulier fait part de leurs inquiétudes aujourd'hui grandissantes par rapport aux détonations et vibrations qu'ils perçoivent depuis la mise en œuvre du nouveau panneau d'exploitation aux abords de la ville.

Face à ces questions, le président a informé les adhérents qu'il demanderait à l'exploitant l'organisation d'une réunion d'information et d'explications sur les techniques employées. L'organisation de ce type de réunion avait été actée lors du premier rendez-vous de Janvier. SELIDAIRE tiendra informé ses adhérents dès qu'une date sera fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de SELIDIARE remercie les adhérents et lève la séance.

